

à compter du 1er janvier 2025 TVA 20% incluse

## Location

Baux d'habitation vide ou meublé Honoraires à l'entrée du locataire

A la charge du locataire	Zones tendues	Zones non tendues	
Organisation de la visite Rédaction du bail et ses annexes Constitution du dossier de location Etude de solvabilité	9€/TTC/m²	7€/TTC/m²	
Préparation et établissement des états des lieux d'entrée et de sortie	3€/TTC/m²	3€/TTC/m²	

A la charge du bailleur	Zones tendues	Zones non tendues	
Organisation de la visite Rédaction du bail et ses annexes Constitution du dossier de location Etude de solvabilité	9€/TTC/m²	7€/TTC/m²	
Préparation et établissement des états des lieux d'entrée et de sortie	3€/TTC/m²	3€/TTC/m²	

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 et du décret 2014-890 du 1er Août 2014. Les honoraires facturés au bailleur ne peuvent être inférieurs à ceux facturés au locataire et sont partagés par moitié entre les deux parties.



à compter du 1er janvier 2025 TVA 20% incluse

#### **Gestion locative**

#### A la charge du bailleur

Bail nu	Zones tendues	Zones non tendues
Mise en annonce Sélection des candidats Appels et encaissements des loyers Rapport locatif mensuel Gestion des réparations courantes*	5,5 % des revenus mensuels TTC	5,5 % des revenus mensuels TTC

Bail meublé	Zones tendues	Zones non tendues	
Mise en annonce Sélection des candidats Appels et encaissements des loyers Rapport locatif mensuel	6 % des revenus mensuels TTC	6 % des revenus mensuels TTC	
+ Gestion des réparations courantes*	10 % des revenus mensuels TTC	10 % des revenus mensuels TTC	

\*Les frais de déplacement ne sont pas inclus dans les frais de gestion et seront facturés dès lors que nous devrons nous rendre sur place.

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 et du décret 2014-890 du 1er Août 2014. Les honoraires facturés au bailleur ne peuvent être inférieurs à ceux facturés au locataire et sont partagés par moitié entre les deux parties.



à compter du 1er janvier 2025 TVA 20% incluse

### **Transaction**

Prix de vente	Honoraires TTC
Garage-Parking	1 800 €
Galage-Parking	1 000 €
0 € - 55 999 €	9 %
56 000 € - 75 999 €	8.5 %
76 000 € - 99 999 €	8 %
100 000 € - 149 999 €	7 %
150 000 € - 299 999 €	6 %
A partir de 300 000 €	5 %



à compter du 1er janvier 2025

### Fonds de commerce

#### A la charge de l'acquéreur

Prix de vente	Honoraires HT
0.5.410.000.5	0.000 5117
0 € - 119 999 €	8 000 € HT
120 000 € - 169 999 €	12 000 € HT
170 000 € - 219 999 €	16 500 € HT
220 000 € - 279 999 €	21 500 € HT
280 000 € - 349 999 €	26 500 € HT
350 000 € - 419 999 €	28 500 € HT
400.000 = 700.000 f	
420 000 - 579 999 €	35 000 € HT
A partir de 580 000 €	7 % HT

Les honoraires de l'agence sont libres.



à compter du 1er janvier 2025

### **Entreprise**

A la charge de l'acquéreur

#### Location

Bien immobilier commercial ou professionnel destiné à la location

Frais d'agence (HT) : la première période triennale de loyer est à la charge du locataire (forfait minimum de 1 500 € HT)

Vente	Bien immobilier pour ur	usage commercial ou	professionnel

0 € - 39 999 €	6 000 € HT
40 000 € - 99 999 €	12 % HT
100 000 € - 149 999 €	10 % HT
150 000 € - 599 999 €	8 % HT
Plus de 600 000 €	6 % HT

Les honoraires de l'agence sont libres.